

pointe s'avance dans le lac sur une distance d'environ neuf milles et a à peu près la même formation que l'île Pelée. A son extrémité, ce sont des terrains alluviaux et à la base le terrain est formé par des dépôts de plantes corrompues. La nature protège l'île et la pointe par des talus de sable et de gravier qui s'élèvent à une hauteur considérable au-dessus du niveau de l'eau et qui s'en vont en pente dans le lac jusqu'à 100 et 150 pieds à certains endroits et un et même deux milles à d'autres. Le courant du Détroit se sépare à l'extrémité nord de l'île, où il y dépose du sable et autres matières qui peuvent descendre vers ses rives, puis il converge à l'extrémité sud, où il forme un banc de sable considérable.

Les mêmes conditions existent autour de la pointe, et il y a ainsi deux grands bancs de sable, dont l'un au sud de l'île et l'autre au sud de la pointe.

Ces bancs contiennent des millions de verges du meilleur sable et gravier, lavé et prêt à servir, qu'on puisse trouver n'importe où. Ces deux dépôts de sable et de gravier ont depuis des années attiré l'attention de spéculateurs, avec le résultat qu'on a accordé des baux et des brevets à des Canadiens et à des Américains. Actuellement, tous les baux ont été annulés, mais il reste encore deux brevets en vigueur. Ils se rattachent à des lots riverains sur les deux bancs que j'ai mentionnés, qui sont la clef de la protection naturelle tant pour l'île que pour la pointe. Une compagnie américaine a le contrôle de l'un de ces brevets et une compagnie canadienne détient l'autre. Comme conséquence, on a exporté aux États-Unis, au cours des dix dernières années, des millions de verbes cubes de sable et de gravier, sans que ce pays reçoive quoi que ce soit en retour.

L'hon. M. MEIGHEN: Quelle partie la compagnie américaine contrôle-t-elle?

M. BRIEN: Le banc de sable au large de l'île, et la compagnie canadienne celui qui se trouve au large de la pointe. Le système d'exploitation comprend de grands chalans à vapeur, munis d'appareils à suction ayant une capacité de 500 à 800 verges cubes, qui permettent de faire le chargement en deux heures. On transporte ce sable et ce gravier aux ports de Détroit, de Toledo, de Sandusky, de Cleveland et de Windsor (Ontario). Le coût des travaux est d'environ 27 cents la verge cube et je crois que ces matériaux se vendent actuellement, comme depuis plusieurs années, de \$1.50 à \$1.80 la verge cube, aux ports mentionnés.

[M. Brien.]

Si l'on réfléchit que des millions de verges sont enlevées chaque année, on peut se faire quelque idée des profits réalisés par cette entreprise. On commence les travaux aussitôt que possible, dès l'ouverture de la navigation et on les continue jusqu'à la date la plus reculée de l'automne. On y travaille jour et nuit, dimanches compris. Cela s'entend de la compagnie américaine, car il n'est pas permis aux Canadiens de travailler le dimanche. Le profit de l'entreprise de ces suceurs de sable, comme on les appelle là-bas, s'élève à près de 600 p. 100 du coût réel. Et, je le répète, ce pays n'en tire pas un sou.

Il en est résulté que le banc de sable au sud de l'île est presque disparu. De la partie sud de l'île, on a enlevé d'un quart à un demi-mille, et les brise-lames en pente qui protégeaient à la fois l'île et la pointe, en toutes saisons, sont aussi disparus, et aujourd'hui les remblais de sable ont cédé en nombre d'endroits et l'eau inonde les terrains mis en culture; en outre, la plus grande partie du banc de sable au sud de pointe Pelée et un quart de mille au moins de la pointe elle-même, qui était à l'origine bien boisée, ont été emportés.

Le 28 avril dernier, j'ai reçu de M. F. C. Barnes, membre du conseil municipal de l'île Pelée, le télégramme que voici:

Le lac inonde les marais en plusieurs endroits, l'enlèvement de sable et de gravier ayant détruit la protection naturelle.

Le 6 mai, je recevais de ce monsieur la lettre suivante:

J'ai reçu votre lettre en réponse à mon télégramme et je suis heureux d'apprendre que vous vous intéressez à nos embarras. M. Brien, si l'on ne fait pas quelque chose, et cela à bref délai, notre île sera perdue, car le sable et les protections naturelles sont presque entièrement partis et les vagues sont en train de mutiler les berges et passent en plusieurs endroits où il nous faut mettre des billes, des pierres et tout ce que nous pouvons trouver pour protéger les terrains marécageux contre l'inondation, et si ce terrain est envahi, l'île sera assurément perdue, car vous connaissez la valeur de notre sol riche et fertile dans les marais qui couvre près de la moitié de l'île. Je suis certain, M. Brien, et je suis convaincu que les autres membres du conseil ont aussi pleine confiance que vous faites tout votre possible pour nous. Mais est-ce que nous devons disparaître de la carte dans le seul but de remplir le gousset de quelques Américains? Ne sommes-nous pas sujets britanniques et notre île n'est-elle pas un territoire britannique? Je suis convaincu qu'il y a moyen d'y remédier. Si le Gouvernement ne peut y mettre fin immédiatement, pourquoi n'imposerait-il pas un droit d'exportation si élevé qu'il leur soit impossible d'enlever le sable et le gravier? Dans les circonstances, notre île disparaît et personne, pas même le Gouvernement, n'en retire rien, excepté les Américains. Combien de temps laisserait-on des Canadiens aller dans